

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-18-2019-02-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

**AFFAIRE**

18

**TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**

18.2019.02

Renouvellement de l'adhésion à la Charte Européenne du Tourisme Durable pour 2020-2024

**RAPPORT**

Le territoire du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne est engagé dans la Charte européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (CETDep) depuis 2019. Ce dispositif est piloté par Europarc, la fédération des espaces protégés européens : [www.europarc.org](http://www.europarc.org).

La candidature du territoire à la CETDep est portée par le syndicat mixte du PNRVA. Ce dispositif se décline en 3 volets :

- > Volet 1 : adhésion du territoire à la CETDep
- > Volet 2 : engagement des prestataires touristiques dans la CETDep
- > Volet 3 : engagement des tours opérateurs dans la CETDep

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a pour mémoire, reconduit par 2 fois, conduit la candidature du territoire à l'adhésion au volet 1 de la CETDep.

Ce dernier vise à élaborer une stratégie de développement touristique durable à l'échelle PNRVA et à élaborer un plan d'actions pour le syndicat mixte et ses partenaires sur 5 ans. L'engagement pour la période 2009-2013 a permis de nourrir l'orientation 3.2 « Une offre touristique et de loisirs de pleine nature durable et identitaire » de la Charte 2013-2025.

Il est procédé en 2019 à l'évaluation du 2<sup>ème</sup> engagement dans la CETDep afin d'ajuster les orientations stratégiques en faveur d'un développement touristique durable sur le PNRVA afin de redéfinir un nouveau plan d'actions pour les 5 prochaines années. Cet exercice doit s'effectuer de façon concertée avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire.

Au regard des éléments collectés auprès de nos partenaires et du territoire il est possible de dire que le travail effectué est reconnu et apprécié par nos partenaires. Ces derniers mettent en doute l'intérêt de renouveler **l'adhésion à la CETDep qui n'est pas perçue comme une plus-value pour ce territoire classé PNR.**

D'un point de vue technique, il est possible de s'interroger quant à la pertinence de renouvellement de l'adhésion au volet 1 de la CETDep. Il est en effet à souligner l'absence de réelle relation avec Europarc en dehors des périodes de renouvellement. Nos relations avec Europarc se limitent au réengagement tous les 5 ans.

Par ailleurs, le coût de cette adhésion n'est pas neutre (5 700 €, accueil du vérificateur d'Europarc consulting compris + adhésion annuelle à Europarc - environ 1 000 €). Enfin, l'adhésion à la CETDep ne constitue pas, à ce jour, une plus-value pour l'obtention de financements dédiés au soutien de l'économie touristique du territoire.

Il est particulièrement difficile aux agents du Parc d'y participer, par ailleurs, au regard de la distance des lieux de rencontre ou de réunion.

Par ailleurs il est à noter que, faute de moyens humains suffisants, les services ont été contraints d'abandonner le déploiement du volet 2 de la CETDep consistant à accompagner individuellement les entreprises engagées.

Actuellement, à l'échelle d'IPAMAC, les PNR des Monts d'Ardèche, des Causses du Quercy et des Grands Causses, 3 Parcs sur 10, n'ont pas souhaité renouveler leur adhésion à la CETDep, le PNR du Morvan se pose les mêmes questions que nous.

Il semble, en ce sens, pertinent de recentrer l'action du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne en cohérence avec la stratégie régionale, qui encourage l'émergence d'un tourisme bienveillant, et celle de la Fédération des PNR de France qui travaille à la commercialisation d'une Destination Parcs.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤➤ Il vous est proposé :

- > de vous déterminer sur l'éventuel renouvellement de notre candidature à l'adhésion à la Charte Européenne du tourisme Durable dans les espaces protégés pour la période 2020-2024,
- > de vous déterminer sur le maintien de l'adhésion à la fédération Europarc afin de permettre une veille sur l'évolution de l'outil CETD,
- > de prolonger la méthodologie acquise durant les 10 dernières années d'adhésion.

## DELIBERATION

Le Comité Syndical n'approuve pas le renouvellement de notre candidature à l'adhésion à la Charte Européenne du tourisme Durable dans les espaces protégés pour la période 2020-2024 mais autorise l'adhésion à la fédération Europarc afin de permettre une veille sur l'évolution de l'outil CETD et de prolonger la méthodologie acquise durant les 10 dernières années d'adhésion.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 112

Contre : 12

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-18-2019-02-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-18-2019-03-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

**AFFAIRE**

**18**                    **TOURISME ET LOISIRS DE DECOUVERTE**  
18.2019.03        Représentation IPAMAC dans les instances d'Auvergne Estives

**RAPPORT**

Auvergne Estives, association qui fédère les estives collectives d'Auvergne est un partenaire important du Syndicat mixte du Parc dans le cadre de ses actions en faveur du pastoralisme.

Depuis sa création en 2015, elle est composée des gestionnaires d'estives collectives et des chambres d'agriculture du Cantal, du Puy-de-Dôme et de la Haute Loire.

Lors de sa dernière Assemblée Générale extraordinaire, le 4 septembre dernier, Auvergne estives a décidé de modifier ses statuts pour ouvrir ses portes à l'Allier et aux partenaires territoriaux (EPCI, Parcs naturels régionaux..).

Ainsi l'IPAMAC a été désigné pour intégrer le collège des membres actifs (6 sièges) aux côtés du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes des Conseils départementaux et des EPCI.

Lors de sa dernière Assemblée Générale, IPAMAC a proposé que le représentant IPAMAC à Auvergne Estives soit un élu du syndicat mixte du PNRVA, eu égard à la proximité géographique et au travail historique engagé entre le SMPNRVA et Auvergne Estives.

**➤➤ Il vous est proposé de désigner le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne qui représentera IPAMAC dans les instances d'Auvergne Estives.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/196  
Pour : 124  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-19-2019-04-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

**AFFAIRE**

**19**                    **REVITALISATION TERRITORIALE**  
19.2019.04      Point LEADER et réorganisation de l'équipe

**RAPPORT**

Après un démarrage difficile, le programme Leader Volcans 2014-2023 arrive à mi-parcours. Il vous est proposé ci-après un historique succinct de la démarche, les principaux éléments de bilan de la période écoulée ainsi que quelques pistes d'actions pour la seconde phase de ce programme (2019-2023).

**I. Rappel sur les étapes d'un dossier dans Leader**

Rencontre du porteur de projet puis

- 1- Fiche projet >> avis de sélection en comité de programmation Leader

Demande de Subvention (DDS)

- 2- Montage du dossier1: CERFA1 + devis
- 3- Saisie du dossier1 sous Sharepoint et instruction Région
- 4- Programmation du dossier en comité de programmation Leader

Quand le projet a été mené à bien :

Demande de Paiement (DDP)

1. Montage du dossier2 de demande de Paiement : CERFA2+ factures
2. Saisie du dossier2 sous Sharepoint et Osiris et instruction Région
3. Visite sur site

>> si le dossier est complet, la Région peut alors saisir l'Agence de Service et de Paiement qui versera la subvention au porteur de projet

**II. Informations sur l'état et la dynamique du programme**

- > **Une dynamique de projets conforme aux attentes :**

Le rythme : 36 opérations par an sur 6 années (2015 – 2020) a été respecté en 2016 (37 opérations), 2017 (37 opérations) et 2018 (40 opérations)

- > **... mais un démarrage retardé qui « comprime » le programme :**

Le début retardé des instructions (mi-2017), des engagements (fin 2017), ainsi que des paiements (fin 2018), lié à la livraison tardive des outils d'instruction (Sharepoint et Osiris), couplé à la forte inertie administrative du programme (délais moyen observé entre sélection et paiement : 30 mois), « comprime » la durée du programme.

- > **... cumulés avec des freins qui limitent la performance du GAL :**

Un tissu d'initiatives diffus, une difficulté à optimiser l'effet levier de l'aide européenne, des « restrictions » introduites au-delà du cadre réglementaire

- > **... un constat de la difficulté du GAL à assumer la charge de gestion qui lui incombe :**

Une organisation inadaptée à la situation de « service instructeur délégué » consécutive du choix de la Région de transférer une partie de l'instruction aux GAL

**Au 08/11/2019 :**

- > **1 025 376,21 € ont été programmés pour un volume de 55 projets- (sur 4 393 721 € soit 23,34 % de l'enveloppe initiale)**
- > **18 643,20 € est le montant moyen de fonds Leader alloué par projet**

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20191107-19-2019-04-DE Date de télétransmission : 27/11/2019 Date de réception préfecture : 27/11/2019
---

### III. Propositions pour une fin de programme apaisée

Jusqu'à présent, **les animateurs du GAL étaient dédiés à la prospection et à l'accompagnement des porteurs de projet** en vue de la sélection de leur dossier en comité de programmation (élaboration de la fiche projet). Le relais était ensuite pris par la gestionnaire en charge du Leader pour le montage et la saisie du dossier sous Sharepoint pour la partie demande de subvention (DDS).

**Au regard du rythme de traitement des dossiers, cette organisation semble ne plus être adaptée à la gestion de ce programme Leader.**

La difficulté est liée pour une partie à la pluralité des projets accompagnés qui sont souvent de petits projets qui consomment peu l'enveloppe Leader. D'autre part, l'inertie des porteurs de projets à fournir les éléments pour le montage des dossiers administratifs ne permet pas un suivi dans la continuité des projets.

Ainsi certains dossiers se retrouvent donc bloqués à différents stade de l'instruction Leader (DDS ou DDP) alors que de nouveaux projets rentrent dans la démarche.

A ce jour, **152 dossiers sont enrôlés dans Leader**

- > 34 sont en cours de sélection
- > 63 sont en phase de DDS : 29 en cours de montage du dossier / 34 sont en instruction
- > 45 sont en phase de DDP : 19 sont en cours de montage de dossier / 26 sont en instruction
- > 9 ont été payés
- > 1 a été annulé par le porteur de projet

**Aussi il vous est proposé de mettre en œuvre l'organisation proposée ci-dessous afin de mener à son terme, aussi bien que possible, le programme Leader Volcans d'Auvergne en cours en renforçant les exigences d'instruction des dossiers :**

- > **La coordination du programme sera reprise par la responsable de la direction « Marketing Territorial et Dynamiques Economiques Durables »**- Un point de rencontre mensuel, pour évoquer tous les dossiers en souffrance, sera instauré avec les services de la Région ;
- > **Les animateurs Leader favoriseront le montage des dossiers administratifs.** Une permanence hebdomadaire à Montlosier et à Murat permettra aux porteurs de projets, sur rendez-vous, de bénéficier des conseils des animateurs ;
- > Un renfort interne sera mis en place afin d'accentuer les efforts sur les demandes de paiement ;
- > **Une priorité sera donnée aux opérations à fort potentiel FEADER Leader Volcans d'Auvergne** : évolution des taux plancher et plafond de dépenses dans chaque fiche action, levée des jurisprudences instaurées par le GAL qui brident le programme;
- > **Des courriers type de relance seront adressés aux porteurs de projet.** En cas de non réponse dans les temps impartis un courrier en AR sera émis précisant l'abandon de l'instruction.

Plus généralement, un courrier de l'Autorité de Gestion, en date du 8 avril dernier, a informé le Président du GAL qu'une enveloppe complémentaire de paiement d'un montant de 895 792 € était allouée, soit une augmentation de 20 % de l'enveloppe initiale (4 393 721 €).

Cependant, au regard de la consommation actuelle des crédits FEADER Leader Volcans d'Auvergne et de l'engorgement des dossiers en cours d'instruction, il est proposé de renoncer à cette enveloppe afin de permettre sa répartition sur le territoire d'autres GAL et de concentrer les efforts des services du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne sur la consommation de l'enveloppe initiale afin d'être en mesure de garantir la solvabilité du programme dans les temps (derniers paiements à transmettre à l'autorité de gestion avant le 30 avril 2023).



## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

➤➤ Il vous est proposé, après avoir pris note de l'avis favorable du Président du GAL, de valider ces différentes pistes d'actions et d'autoriser le Président à mener les démarches nécessaires pour permettre la redistribution de l'enveloppe supplémentaire initialement attribuée au Leader Volcans d'Auvergne.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération. Le Comité Syndical autorise la Président à mener les démarches nécessaires pour permettre la redistribution de l'enveloppe supplémentaire initialement attribuée au Leader Volcans d'Auvergne.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-30-2019-01-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

**AFFAIRE**

30

**OUTILS TRANSVERSAUX**

30.2019.01

Participation à la création d'un projet éditorial en collaboration avec la Fédération des Parcs

**RAPPORT**

**Le livre des chefs des Parcs naturels régionaux, avec les éditions Hachette dans la collection Marabout, est un nouveau projet éditorial validé par le bureau de la fédération des Parcs, sur proposition de la commission communication. Sa sortie est prévue en septembre 2020.**

**Le positionnement de l'ouvrage**

Les Parcs naturels régionaux sont représentés par 54 chefs, soit 1 chef par Parc. Ils incarnent les terroirs, la qualité des produits locaux et de belles initiatives humaines locales.

**Le contenu**

- 15 pages d'introduction sur les rapports hommes/terroirs et la qualité des produits.
- Présentation synthétique des Parcs, de la marque « Valeurs Parcs naturel régional » - textes et photos
- 2 doubles-pages par chef et par Parc, soit 216 pages avec photos des chefs et du territoire, photos et dessins de produits et de recettes
- 10 à 14 pages annexes (sommaire, index...)
- Format : 19,5 x 25 cm, 248 pages, couverture reliée cousue, papier 140g offset sans bois prix public TTC : 22 €

**Budget**

**Participation financière de chaque Parc :**

Dépenses	Participation à la création de l'ouvrage	417 euros TTC
	Préachat de 55 ouvrages à 45 % du public	662 euros TTC
	Livraison	118 euros TTC
	<b>TOTAL prévisionnel</b>	<b>1 197 euros TTC</b>
Recettes	Ventes des ouvrages à la boutique du Parc	<b>1 210 euros TTC</b>
<b>Solde positif</b>		<b>13 euros TTC</b>

**Coût Fédération des Parc et éditeur :**

Fédération : préachat et iconographie	8 000 euros TTC
Hachette	coût des illustrations, droits d'auteur pour les photos des chefs

**Répartition des tâches Parcs / fédération**

Parcs naturels régionaux	Hachette-Marabout
Proposition de chefs	Sélection des chefs
Sélection des produits et producteurs (en partenariat avec le chef retenu)	Contrats auteur
Photo territoire	Rédaction
Photos de produits	Maquette
Photos de producteurs	Photos des chefs (sur proposition des Parcs)
Recettes (sur proposition du chef)	Dessins et réécriture recettes

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-30-2019-01-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Proposition de chefs et sélection de produits et producteurs

A noter :

- Le Parc est en mesure d'orienter fortement le choix du chef représentant notre territoire
- Des clips recettes ont été réalisés cette année par le Parc des Volcans d'Auvergne et il peut être judicieux de relier ces 2 actions de communication et d'édition.
- Le Parc du Livradois-Forez a fait le choix de proposer un chef Toque D'Auvergne, car le Président des Toques d'Auvergne du Puy-de-Dôme vit sur la commune de la Maison du Parc.

**Ainsi, 2 options se présentent :**

- **Proposer un des chefs des clips-recettes :**

### **Marc Leray**

*Chef de « l'Auberge des Milans » située à Saint-Cirgues-de-Jordanne dans le département du Cantal (région naturelle : Monts du Cantal)*

Cuisinier de formation et formateur en restauration, Marc Leray accommode avec passion les produits locaux. Il propose une cuisine de montagne avec des produits frais et de saison.

### **Laurent Trochon**

*Chef du restaurant « La Grange aux fleurs » situé à Sarran sur la commune de Champs-sur-Tarentaine dans le département du Cantal (région naturelle : Artense)*

Toque d'Auvergne, Laurent Trochon propose une cuisine inventive et raffinée mettant en valeur les saveurs de notre région en fonction des saisons.

### **Edgar Vigier**

*Chef du restaurant « Marceline, Edgar et compagnie » situé à Tournebise sur la commune de Saint-Pierre-le-Chastel dans le département du Puy-de-Dôme (région naturelle : Monts Dômes)*

Edgar Vigier propose une « cuisine de producteurs ». Sa carte est composée de recettes variées, toutes basées sur des produits locaux minutieusement sélectionnés, certains ont la Marque Valeurs Parc. Les produits les plus éloignés, qui ne sont pas indispensables, ont été exclus des recettes. Il accommode également les plantes sauvages.

- **Proposer un chef Toques d'Auvergne (l'un des 6 chefs présents sur le territoire du Parc)**

### **Laurent Trochon**

*Chef du restaurant « La Grange aux fleurs » situé à Sarran sur la commune de Champs-sur-Tarentaine dans le département du Cantal (région naturelle : Artense)*

### **Eric Bouyssou**

*Chef de l'Hôtel « Bel Horizon » situé à Vic-sur-Cère dans le département du Cantal (région naturelle : Monts du Cantal)*

### **Jérôme Cazanave**

*Chef du restaurant « Le Jarrousset » situé à Murat dans le département du Cantal (région naturelle : Monts du Cantal)*

### **Jean-Michel Gouzon**

*Chef de l'Hôtel-Restaurant « le Baillage » situé à Salers dans le département du Cantal (région naturelle : Monts du Cantal)*

### **Gilles Bettiol**

*Chef du « Resto d'Epicure », situé au sommet du Puy de Dôme sur la commune d'Orcines dans le département du Puy-de-Dôme (région naturelle : Monts Dômes)*

### **Nourredine Bouateria**

*Chef de « l'Hôtel de la Poste » situé sur la commune de Pontgibaud dans le département du Puy-de-Dôme (région naturelle : Monts Dômes)*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-30-2019-01-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à engager le Parc dans ce projet d'édition en signant la convention de partenariat avec la Fédération des Parcs et à suggérer l'un des chefs présents sur le territoire du Parc.

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical approuve et autorise la Président à engager le Parc dans ce projet en signant cette convention de partenariat avec la Fédération des Parcs.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité syndical désigne le chef Laurent TROCHON comme chef Toques d'Auvergne.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 10

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Convention de partenariat pour la réalisation du « Livre des chefs des Parcs naturels régionaux » édité par Hachette Livre

Entre : le **Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**,  
Château de Montlosier, 63970 Aydat,  
représenté par son Président François Marion  
d'une part,

et la **Fédération des Parcs naturels régionaux de France**, 9, rue Christiani, 75018  
Paris  
représentée par son Président Michaël Weber  
d'autre part,

### PREAMBULE

Depuis plusieurs années la Fédération des Parcs naturels régionaux de France propose à des éditeurs de rang national de publier un ouvrage de valorisation des Parcs.

Pour 2019 et 2020, le projet d'édition s'oriente sur les éditions Hachette dans sa collection Marabout. Il s'agit d'un ouvrage valorisant les Parcs et leur marque "Valeurs Parc naturel régional" au travers de l'image positive et d'excellence des chefs de cuisine. Cet ouvrage, intitulé "Le livre des chefs des Parcs naturels régionaux" (titre provisoire) consacrera 4 pages à chacun des Parcs, en mettant en avant un chef, le territoire, des produits, des producteurs et des recettes. Cet ouvrage sera diffusé par Hachette, sur la France entière.

Il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet

---

La présente convention définit les conditions de partenariat entre les deux parties concourant à la production de cet ouvrage qui sera édité par les éditions Hachette.

#### Article 2 : Caractéristiques

---

Cet ouvrage aura les caractéristiques suivantes :

- 15 pages d'introduction sur les rapports hommes/terroirs et la qualité des produits,
- Présentation synthétique des Parcs, de la marque « Valeurs Parcs naturel régional » – textes et photos,
- 2 doubles-pages par chef et par Parc, soit 216 pages avec photos des chefs et du territoire, photos et dessins de produits et de recettes (détails ci-après),
- 10 à 14 pages annexes (sommaire, index...),
- Format : 19,5 x 25 cm, 248 pages, couverture reliée cousue, papier 140 g offset sans bois,
- Prix public TTC : 22 €.

#### Article 3 : Description du partenariat, conditions matérielles et organisationnelles

---

- **Hachette Livre\*** assure :
  - la direction artistique,
  - la conception,
  - le suivi,
  - la fabrication,
  - l'édition,
  - et la diffusion des ouvrages.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20191107-30-2019-01-DE Date de télétransmission : 27/11/2019 Date de réception préfecture : 27/11/2019
---

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- **La Fédération des Parcs\*** assure :
  - le positionnement,
  - la coordination générale du projet entre l'éditeur et les Parcs,
  - la facturation auprès des Parcs

Elle participe financièrement au projet

\* Cf. répartition détaillée du partenariat entre Hachette Livre et la Fédération des Parcs dans une convention nationale.

- **Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :**
  - propose des contenus de ses pages – textes, iconographie (hors illustration),
  - gère les droits photo hors photo du chef,
  - fournit des contacts de personnes ou structures ressources aux éditions pour alimenter les articles,
  - valide les 4 pages le concernant,
  - participe financièrement au projet (cf. détail article 5 de la présente convention),
  - communique et diffuse l'information auprès de son réseau,
  - diffuse l'ouvrage dans ses points de vente classiques.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Livraison des ouvrages	16/09/2020
Validation du partenaire	17/07/2020
Envoi en validation au partenaire	06/07/2020
Intégration des corrections et relecture	08/06-06/07/20
Lecture des pages montées	18/05-08/06/20
Mise en page	Mars - avril 2020
Remise des photos des parcs et des portraits de chefs	févr-20
Réalisation des dessins de recettes	Mars - avril 2020
Réécriture des recettes	Fin février - Fin mars
Remise des recettes textes	Mi-février 2020
Sélection des photos / produits	janv-20
Lecture 1 du manuscrit par le partenaire	06/01-27/01/20
Prépa des textes	déc-19
Réception du manuscrit (hors recettes)	02/12/2019
Validation de la prémaquette par le partenaire	30/08/2019
Envoi de la prémaquette au partenaire pour validation	29/07/2019
Elaboration du chemin de fer, sélection des chefs et produits (échanges entre le partenaire et Hachette)	Oct-nov 2019
Récupération des chefs, produits, producteurs et recettes des Parcs	Sept-oct 2019
Signature du contrat	1/9/2019
Recueil de premières propositions de chefs	Été 2019
Présentation aux Parcs et recueil du pré-engagement des Parcs	Été 2019
Réunion éditoriale	mai-19

### Article 4 : Période

Cette convention est conclue jusqu'à la réalisation et livraison de l'ouvrage, prenant effet à la date de la signature de la présente convention.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-30-2019-01-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

**Article 5 : Conditions financières du partenariat**

---

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'engage à prendre en charge :

- Une contribution aide à la création de 417 € TTC qui sera versée à la Fédération
- L'achat de 55 exemplaires avec une remise de 45 % sur le prix public, soit 662 € TTC qui sera versé à la Fédération
- Le coût de livraison de ces exemplaires en ses locaux, soit 118 € TTC qui sera versé à la Fédération

Soit un total de 1 196 € TTC (coûts de participation au projet en 2019).

**Article 6 : Résiliation**

---

La présente convention pourra être modifiée par avenant, d'un commun accord entre les parties signataires.

Chacun des partenaires devra respecter les objectifs et les engagements de la convention. Un manquement à cette règle pourra entraîner une résiliation de plein droit. Cette résiliation prendrait alors effet un mois après notification de l'avis par envoi recommandé avec accusé de réception.

Les parties s'engagent toutefois à rechercher, avant tout, un accord à l'amiable avant d'envisager la résiliation de tout ou partie de la présente convention.

Fait en 2 exemplaires à Aydat :

**Le Président du Parc naturel régional  
des Volcans d'Auvergne,**

**Le Président de la Fédération des  
Parcs naturels régionaux de France**

**François MARION**

**Michaël WEBER**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-30-2019-02-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

**AFFAIRE**

30

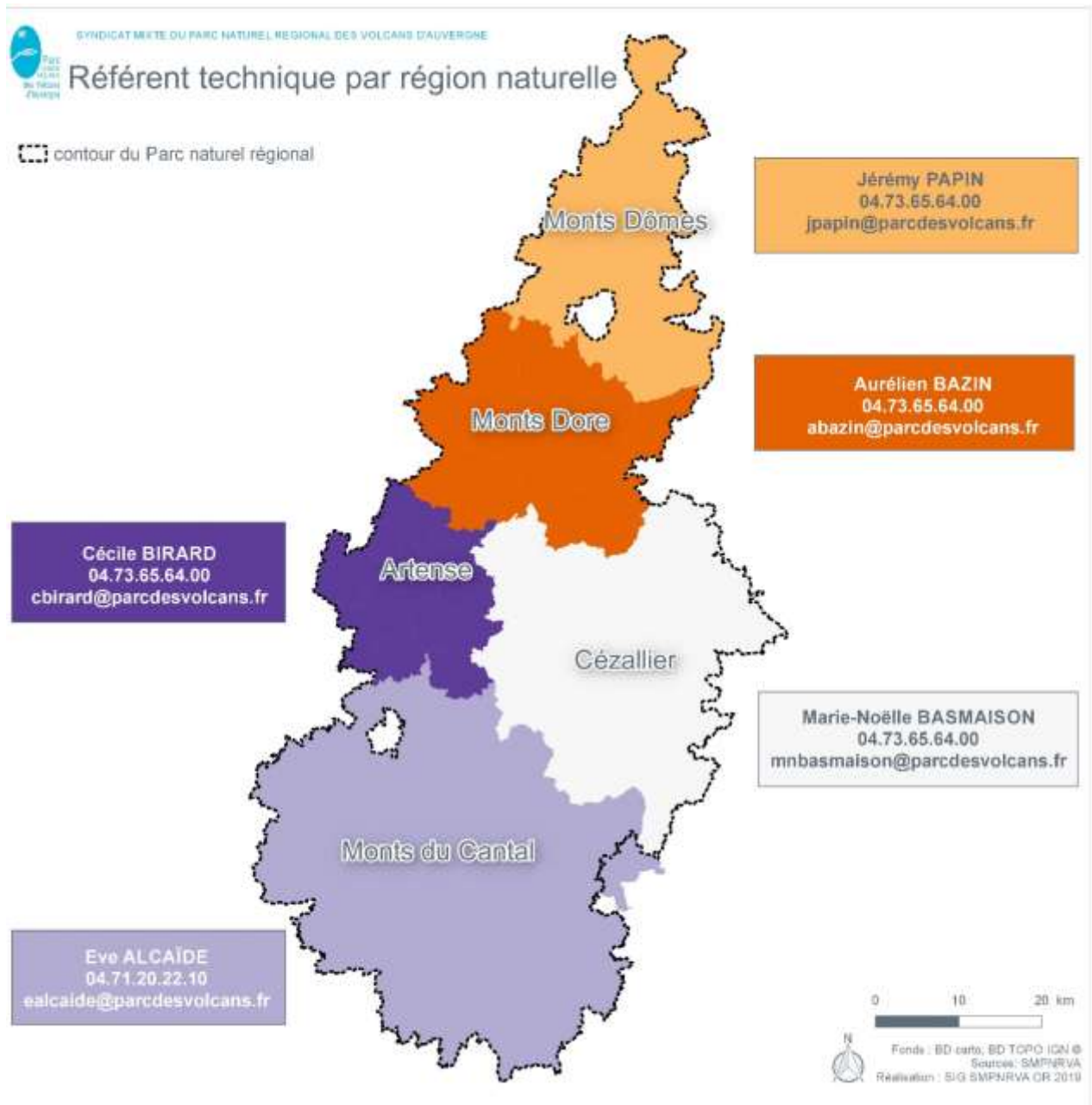
30.2019.02

**OUTILS TRANSVERSAUX**

Désignation d'un référent technique du Syndicat mixte du PNRVA par Région Naturelle

**RAPPORT**

Afin de faciliter les contacts entre les établissements publics, les forces vives du territoire et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, il vous est proposé d'identifier un interlocuteur privilégié pour chaque Région Naturelle.



Cette organisation permettra au territoire concerné de solliciter son référent afin que ce dernier puisse transmettre les coordonnées du bon interlocuteur technique en mesure d'apporter une réponse précise à la problématique soulevée.

➤➤➤ Il vous est proposé de valider la désignation des cinq référents techniques.

Accusé de réception en préfecture  
063-25630237-20191107-30-2019-02-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019

LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-41-2019-25-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

## FINANCES

41.2019.25 Décision modificative n° 2 : Budget Principal

### RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60632	Fourniture de petits équipements	4 900,00	
617	Frais d'étude et de recherche	1 600,00	
6182	Documentation générale et technique	1 500,00	
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires : divers	-4 400,00	
6238	Divers	-10 000,00	
6257	frais de réceptions	1 000,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	5 000,00	
6521	déficit des budgets annexes à caractère administratif	3 000,00	
6419	Remboursements sur rémunération du personnel		4 300,00
705	Etudes		-10 000,00
74758	Participation des groupements de communes		-5 000,00
7477	Participations de l'Europe		-25 300,00
7478	Participations autres organismes		38 600,00
775	Produits de cessions d'immobilisations		
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 600,00</b>	<b>2 600,00</b>

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2182	Matériel de transport	-18 000,00	
2183	Matériel de bureau & informatique	18 000,00	
2184	Mobilier	-2 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	2 700,00	
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé		2 700,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>2 700,00</b>	<b>2 700,00</b>

➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20191107-41-2019-25-DE Date de télétransmission : 27/11/2019 Date de réception préfecture : 27/11/2019
---

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-41-201-26-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

**FINANCES**

41.2019.26 Décision modificative n° 2 : Budget Cellule Chaîne des Puy

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60632	petit matériel et outillage	700,00	
6218	Autre personnel extérieur	-5 000,00	
6228	Divers	4 900,00	
6241	Transport de biens	1 000,00	
6811	Dotations aux amortissements	100,00	
022	Dépenses imprévues	-1 700,00	
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
2182	Matériel de transport	6 600,00	
1322	Subventions de la Région		-2 600,00
1323	Subventions des départements		2 600,00
28158	Matériel bureautique et informatique		200,00
28184	Mobilier		-80,00
28188	Matériel divers		-20,00
10222	FCTVA		6 500,00
	<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>6 600,00</b>	<b>6 600,00</b>

➤➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-41-201-26-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-41-2019-27-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

## FINANCES

41.2019.27 Décision modificative n° 2 : Budget RNN de Chaudefour

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	-500,00	
60612	Energie - Electricité	-500,00	
70632	Redevances à caractère de loisirs		-2 500,00
74718	Etat - Autres participations		1 500,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>-1 000,00</b>	<b>-1 000,00</b>

➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-41-2019-27-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-41-2019-28-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41

## FINANCES

41.2019.28 Décision modificative n° 2 : Budget annexe Boutique du Parc

## RAPPORT

ARTICLES	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petits équipements	-1 100,00	
6184	Versement à des organismes de formation	-900,00	
6238	Divers produits	2 000,00	
7088	Ventes d'ouvrages et de produits		-3 000,00
74758	Autres groupements		-11 300,00
7552	Participation du budget principal		14 300,00
	<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

➤➤➤ Il vous est proposé d'adopter ces diverses inscriptions.

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-41-2019-28-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-42-2019-03-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

42

## **PERSONNEL**

42.2019.03 Journée d'échange avec les agents de Vulcania

## **RAPPORT**

Dans le cadre du travail partenarial développé entre les services du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et ceux de Vulcania, une journée d'échange a pu être organisée à Montlosier, le lundi 9 septembre 2019.

A cette occasion, 80 agents de Vulcania ont pu découvrir sur le terrain les spécificités du site de Montlosier, ainsi que les grands axes d'intervention du Parc des Volcans, à travers :

- 2 groupes sur la thématique de la Gestion forestière
- 1 chantier participatif
- 1 groupe sur l'outil pédagogique « Musette Nature »
- 1 groupe sur la gestion pastorale
- 1 groupe « Run Tchatche »
- 1 séance plénière afin de présenter les spécificités du territoire du Parc des Volcans
- Des échanges thématiques autour des grands sujets d'actualité par type de métiers et de missions.

Ces rencontres contribuent ainsi à une meilleure connaissance des compétences et des missions de chacun et facilitent la création d'une culture commune du territoire.

Sur proposition des Directeurs de Vulcania et du Syndicat mixte du Parc des Volcans, il vous est proposé d'autoriser, en début de saison touristique 2020, la fermeture exceptionnelle, durant une journée, des services du Syndicat mixte du Parc, afin de permettre l'organisation d'une rencontre de même type autour des métiers, des savoir-faire et des compétences proposés à Vulcania.

**➤➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Directeur du Parc à mettre en œuvre cette proposition.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-42-2019-03-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-42-2019-04-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

## AFFAIRE

42

### PERSONNEL

42.2019.04 Renouvellement du contrat en CDI du poste de Chargé de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc

## RAPPORT

A l'occasion du Comité Syndical du Parc des Volcans du 6 décembre 2013, la création d'un poste de Chargé de mission « patrimoine naturel » sur la partie cantalienne du Parc a acté et a été pourvu en février 2014.

Le poste de chargé de mission « patrimoine naturel » a pour finalité, sous la responsabilité de la Directrice du pôle « préservation et valorisation des patrimoines naturels :

- de gérer durablement le territoire pour préserver la richesse et la diversité du patrimoine naturel, en relation avec les activités humaines et les dynamiques naturelles.
- d'animer et coordonner différentes actions relatives à la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel, en application des objectifs de la charte du PNR et telles que définies dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000.
- de participer à l'animation de la réflexion autour du patrimoine naturel
- d'apporter un appui technique interne / externe par le conseil, les études, la mise en œuvre de projets et le bilan des actions engagées.
- de coordonner des actions dans le domaine du patrimoine naturel, notamment pour faire converger les objectifs (Réserves Naturelles, Contrats territoriaux, Grands sites, plans régionaux d'actions « espèces », actions agricoles, touristiques, etc.) et encadrer techniquement des gardes nature ainsi que des chargés d'études.

Le financement de ce poste (incluant des frais de structure) s'élève pour 2020 à 80 % et nécessite une prise en charge des 20 % restants sur les contributions statutaires du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Le contrat à durée déterminée de cette Chargée de mission arrive à son terme le 31 janvier 2020 et l'agent en poste actuellement peut prétendre à un contrat à durée indéterminée car il réunit six ans de contrat sur les mêmes thématiques dans notre collectivité.

Afin de poursuivre les missions énoncées préalablement sur le secteur cantalien du Parc des Volcans et au regard de la législation en vigueur précisant les modalités de renouvellement des contrats en CDD, il vous est proposé de réaffirmer la nécessité du poste de Chargée de mission « patrimoine naturel » et de créer un contrat à durée indéterminée à Madame Aimie BLEY, sur le poste de Chargé de mission « patrimoine naturel » au 1<sup>er</sup> février 2020, rémunérée sur la base de l'Indice Brut 458 dans les conditions de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

**➤➤➤ Afin de poursuivre les missions énoncées préalablement sur le secteur cantalien du Parc des Volcans et au regard de la législation en vigueur précisant les modalités de renouvellement des contrats en CDD, il vous est proposé de réaffirmer la nécessité du poste de Chargé de mission « patrimoine naturel » et de proposer à l'agent concerné un Contrat à Durée Indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, rémunérée sur la base de l'Indice Brut 458 dans les conditions de l'article 3-3 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-42-2019-04-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-43-2019-02-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

**AFFAIRE**

**43**                    **ADHESIONS - DESIGNATIONS**  
43.2019.02    Désignations pour le Comité Professionnel Dômes Hautes-Combrailles

**RAPPORT**

L'équipe de la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme lance une nouvelle dynamique au sein des territoires agricoles (PRA).

C'est pourquoi les élus de la Chambre d'Agriculture ont fait le choix de dynamiser les antennes et de renforcer la proximité.

Afin de mener des actions de développement et d'associer l'ensemble des acteurs, la Chambre d'Agriculture nous sollicite pour désigner un élu référent et un représentant administratif pour le comité professionnel Dômes Haute-Combrailles, relais et acteurs de l'équipe technique.

➤➤➤ **Il vous est proposé de procéder aux désignations précitées.**

**DELIBERATION**

Le Comité syndical décide d'attente les prochaines élections municipales pour désigner les représentants au comité professionnel Dômes Haute-Combrailles.

Nombre de voix exprimées : 124/196  
Pour : 124  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-43-2019-02-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 26 septembre 2019, s'est réuni le 07 novembre 2019 à 16 h 00 au Château de Montlosier sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
BERKES	1			1
BONNICHON	16	DELCOUDERC- JUILLARD	2	19
BOYER	1			20
BRUGIERE	1			21
CHASTRE	8			29
DESCOEUR	2			31
FABRE	8	DELRIEU	8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	GAY CHEVALEYRE	8 1	58
GISCARD D'ESTAING	16	GOUEZEC	2	76
MARION	1	GUIBERT PICARD	16 8	101
MARTINIERE	2	RODDE	8	111
PICHOT	8			119
RISPAL	1			120
VIGUES	2	MANSANA	2	124

Nombre de voix total : 124/196

Monsieur Gardes assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20191107-43-2019-03-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2019  
Date de réception préfecture : 27/11/2019

**AFFAIRE**

**43**

**ADHESIONS - DESIGNATIONS**

43.2019.03

Désignations pour la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (Cantal)

**RAPPORT**

Nous sommes sollicités par le Préfet du cantal pour le renouvellement des membres de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Nous devons faire parvenir nos propositions de désignation avant le 25 novembre 2019.

Actuellement, le Parc des Volcans est représenté au sein de cette formation spécialisée « Nature » par Mme Françoise VAUCHE (membre titulaire) et M. Philippe MAURS (membre suppléant) au titre du collège des « personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels ».

➤➤➤ **Il vous est demandé de procéder aux désignations précitées.**

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical approuve la reconduction des représentants, Mme Françoise VAUCHE (membre titulaire) et M. Philippe MAURS (membre suppléant) au titre du collège des « personnes ayant compétence en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels ».

Nombre de voix exprimées : 124/196

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 07 novembre 2019  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le